



Notaire erreur dans partage

Par **leo03**, le **17/08/2016** à **20:36**

Bonjour

La semaine dernière, nous avons signé avec ma mère et mes soeurs le règlement de la succession de notre père.

La notaire a fait le partage et donné l'argent en faisant des chèques. Sauf qu'aujourd'hui , nous recevons un mail comme quoi elle s'est trompé de montant, elle ne s'est pas basée sur les bons comptes et a donné trop à notre mère....

Le chèque a été encaissé par notre mère.

Comment cela se passe? doit elle rembourser ? La notaire est elle en faute sachant qu'elle a signé le chèque (un particulier faisant cela l'aurait dans le baba, je parle en connaissance de cause)

merci d'avance de vos réponses